



Paris, le 7 novembre 2023

Le secrétaire-général

NOTE

à l'attention de

M. Julien PAILHERE
Direction des sapeurs-pompiers
Sous-direction des services d'incendie et
des acteurs du secours
Chef du bureau du pilotage et des acteurs
du secours
18, rue des Pyrénées - 75020 PARIS

78007 PARIS

Objet : Réunion de travail - mesure et valorisation de l'activité des AASC

Par votre courriel du 12 octobre 2023, vous avez invité le CNPC à se joindre à la réunion prévue le 10 novembre prochain, relative au sujet cité en objet. L'importance de ce dernier appelle le CNPC à vous faire part par écrit des éléments suivants, de nature à refléter l'état de la réflexion du Conseil sur un aspect essentiel à la visibilité du mouvement associatif de sécurité civile en France.

1) Sur l'absence de tableau de bord fiable, précis et actualisé sur les activités des AASC :

La seule trace de bilan chiffré des activités des AASC figurant officiellement sur le site du ministère de l'Intérieur remonte à 2011, et il ne concerne que les activités de formation. De son côté, le CNPC avait entrepris fin 2018 de chiffrer l'apport du tiers secteur associatif dans le cadre des travaux relatifs au Livre blanc de la sécurité intérieure. Une lettre, datée du 29 juin 2019 et signée de Mme Michèle Merli¹, avait ainsi été envoyée au ministre. Dans son annexe, elle faisait état d'un total, toutes activités confondues et de manière agrégée pour ne fâcher personne, de 30 707 802 heures de bénévolat². Ce résultat inédit avait été obtenu après de longues discussions en interne au CNPC pour convaincre les AASC adhérentes³ d'extraire ces données du logiciel opérationnel⁴ qu'utilisent actuellement pratiquement toutes les AASC, à l'exception de la Croix rouge française, laquelle a développé en interne un outil de statistiques équivalent. Ce logiciel

¹ Accessible sur le site lecnpc.fr à l'onglet Travaux.

² Correspondant à quelque 20 000 personnes « équivalent temps plein » (ETP)

³ Y compris le Secours Catholique pour les missions de SC de type B.

⁴ Logiciel du commerce nommé e.Brigade et adapté aux associations de Sécurité civile (<https://ebrigade.app>)

S'UNIR, COOPERER et AGIR POUR MIEUX SE PROTEGER

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

très performant, peut-être trop méconnu de l'Administration⁵, permet en effet, de manière fiable et vérifiable, d'obtenir en quelques minutes tous les chiffres relatifs aux activités des bénévoles, y compris en les classant par catégories d'actions ou par nature d'agrément. C'est grâce à cet outil que le CNPC a pu, en 2019, donner un chiffre global mesuré à l'heure près. Pour des raisons faciles à deviner, le CNPC ne cache pas la difficulté à obtenir sans insistance un tel effort de transparence de la part des AASC.

2) Sur les bilans d'activités annuels communiqués par les AASC à la DGSCGC :

Le CNPC n'étant pas destinataire ni informé de ces derniers par l'Administration, et les AASC étant réticentes à les communiquer en interne, il ne lui a jamais été possible d'en effectuer une synthèse, comme son objet social le voudrait pourtant. Sauf à afficher des résultats très partiels, le CNPC ne pourra pas non plus renouveler l'opération de recueil des données chiffrées de 2019 en raison du départ de la FNPC l'an dernier. Enfin, l'information ouverte, en particulier celle accessible sur les sites internet⁶ des AASC, n'est pas suffisante pour obtenir ces données. En conséquence, le CNPC présente les seuls commentaires suivants sur les bilans d'activités :

- Sur la forme : à notre connaissance, il n'existe pas, au moins officiellement, de canevas-type de recueil des statistiques opérationnelles des AASC, et il conviendrait d'en définir un. Il n'est même pas sûr que toutes les AASC remettent à la DGSC GC un bilan annuel de leurs activités.
- Sur le fond : sans présumer des indicateurs pertinents qui seront définis par le groupe de travail, le CNPC insiste sur l'opportunité de quantifier en temps l'apport global du bénévolat aux différentes missions de sécurité civile et de formation selon le mode minimaliste du total d'heures effectuées, et recoupées ensuite selon les catégories d'agréments. Cet indicateur nous apparaît fondamental pour évaluer et légitimer l'apport du « troisième pilier » de la Sécurité civile aux missions de service public. L'outil informatique e. Brigade permettrait ce recueil de manière aisée et rapide. Sans se prononcer sur les choix qui seront effectués à l'issue de cette consultation, ni vouloir biaiser la réflexion du groupe de travail, le CNPC fait part du modèle de bilan d'activités actuellement produit par la FNPC, lequel semble répondre à la demande exprimée⁷. Le CNPC appelle également l'attention sur la difficulté qu'éprouvent les AASC non uniquement limitées aux seules missions de sécurité civile pour distinguer ces dernières des autres, en particulier des missions de solidarité⁸, sociales, voire sportives⁹. Par exemples, et pour les premières, faut-il classer en catégorie B les maraudes sociales, surtout lorsque ces dernières sont diligentées suite à l'appel des autorités préfectorales lors d'un évènement climatique (épisodes neigeux, grands froids, canicules etc...) ? Faut-il inclure les missions effectuées en appui des autorités sanitaires depuis le précédent¹⁰ de la crise Covid ? Faut-il considérer que les compétitions de natation organisées par la FFSS ou la SNSM sont constitutives de l'entraînement des sauveteurs ou futurs sauveteurs, ou n'ont-elles au contraire qu'une portée sportive ? Cette extension du domaine de l'activité des AASC constitue désormais un fait, mais aussi un sujet de discussion croissant en interne au CNPC, et

⁵ Le rédacteur de cette note avait lui-même appelé l'attention de l'IGA P.Sauzey sur la nature stratégique de cet outil statistique communément utilisé par les AASC.

⁶ Seules la FNPC et la CRF communiquent leurs bilans d'activités sur internet.

⁷ Et même plus, comme le très intéressant tableau de pyramide des âges des bénévoles...

⁸ Croix rouge, Ordre de Malte, Secours Catholique...

⁹ Fédération française de secourisme et de sauvetage (FSS).

¹⁰ Au sens défini par la Circulaire interministérielle DGSOS/R2/DGSCGC/2020/183 relative à l'emploi des AASC pendant la crise Covid.

ce dernier ne cache pas l'existence de différents points de vue régulièrement exprimés sur ces questions.

3) Sur le concours du CNPC à la réflexion :

Faute de mieux, les AASC adhérentes au CNPC en 2023 (sans la FNPC depuis 2022) se sont enfin accordées cette année sur la nécessité de combler le besoin d'un tableau de bord sur la mesure et valorisation de l'activité en confiant ce mandat à la 1^o Commission¹¹. Or, l'invitation du 12 octobre dernier survient au moment où nous devons prendre la décision de lancer les travaux dans ce sens, y compris par le recrutement par convention de stage (rémunéré) d'un étudiant en mastère avec l'enseignement supérieur.

Compte-tenu de la dépense engagée par un CNPC aux ressources modestes, et surtout du capital-temps contraint que pourront accorder les participants des AASC à cette réflexion, le Conseil s'interroge sur l'opportunité de cette doublure.

Ne pouvant pas être représenté à la réunion du 10 novembre prochain, nous formulons le souhait que vous voudrez bien considérer les éléments exposés ci-dessus, et nous nous tenons à votre disposition pour les suites que vous voudrez bien accorder à cette contribution.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Joel Prieur
Secrétaire-général du CNPC



¹¹ Cf site internet lecnpc.fr onglet Commissions